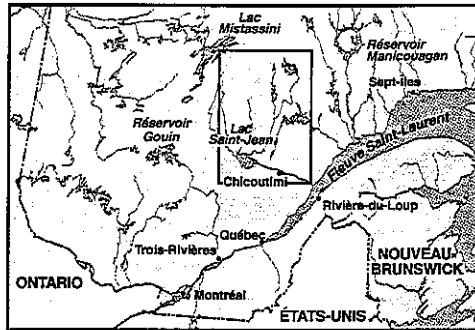




Aménagement hydroélectrique de *la Péribonka*

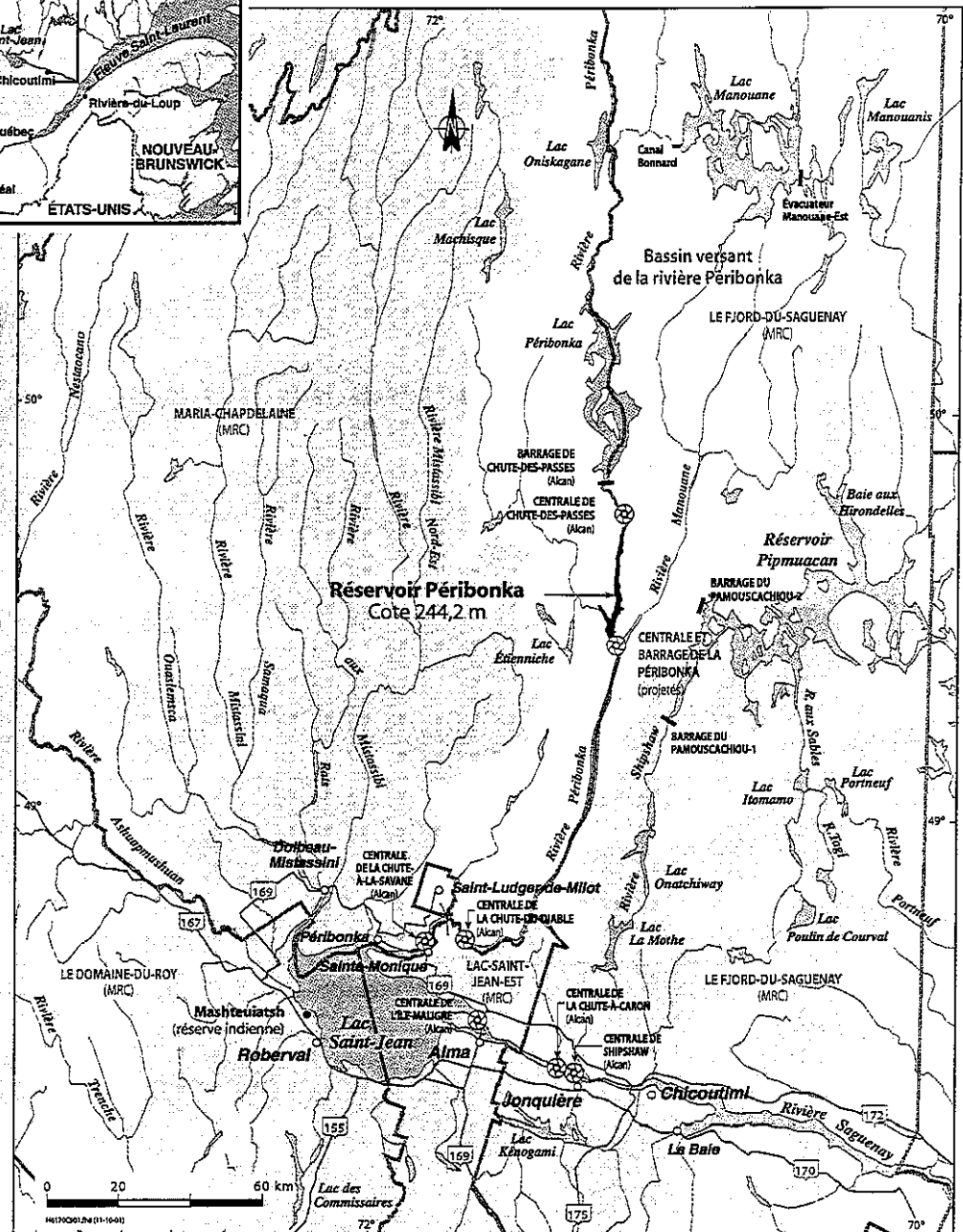


Objectifs et justification

Hydro-Québec projette de réaliser un aménagement hydroélectrique d'environ 450 mégawatts (MW) sur la rivière Péribonka, au nord du lac Saint-Jean. L'aménagement est situé au kilomètre 152 de la Péribonka, immédiatement en amont de sa confluence avec la rivière Manouane. La société Alcan exploite déjà trois centrales sur la rivière Péribonka, en amont et en aval de l'aménagement projeté par Hydro-Québec.

Ce projet, qui s'inscrit dans les orientations du Plan stratégique 2000-2004 d'Hydro-Québec, illustre la volonté de croissance et de rentabilité de l'entreprise.

Renseignements généraux



Hydro-Québec entreprend l'étude d'impact sur l'environnement pour recueillir l'information et les données essentielles à la prise de décision relative à la réalisation du projet et à l'obtention des autorisations gouvernementales requises. Les principaux objectifs de l'étude sont les suivants :

- définir les caractéristiques, le calendrier et le coût de réalisation du projet ;
- caractériser les composantes des milieux naturel et humain, et déterminer les impacts sur l'environnement ;
- élaborer les mesures d'atténuation ;
- élaborer les programmes de surveillance et de suivi ;
- informer et consulter les communautés et les organismes concernés pour favoriser l'acceptabilité environnementale du projet et son accueil favorable par les communautés locales.

Description du projet

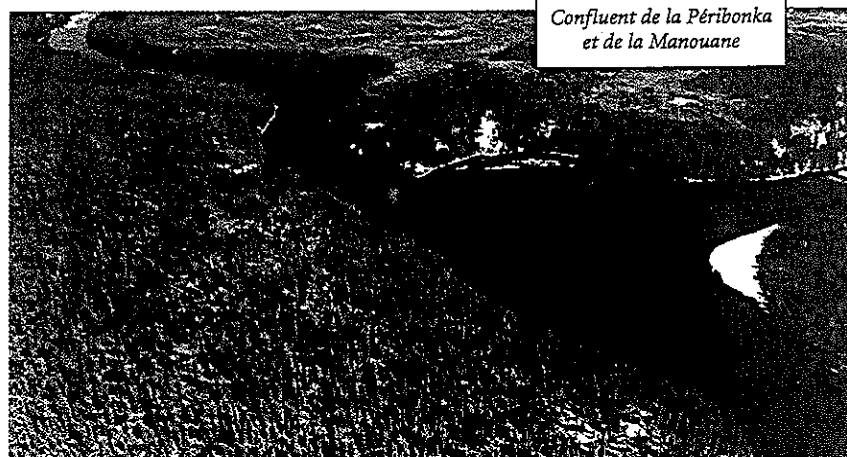
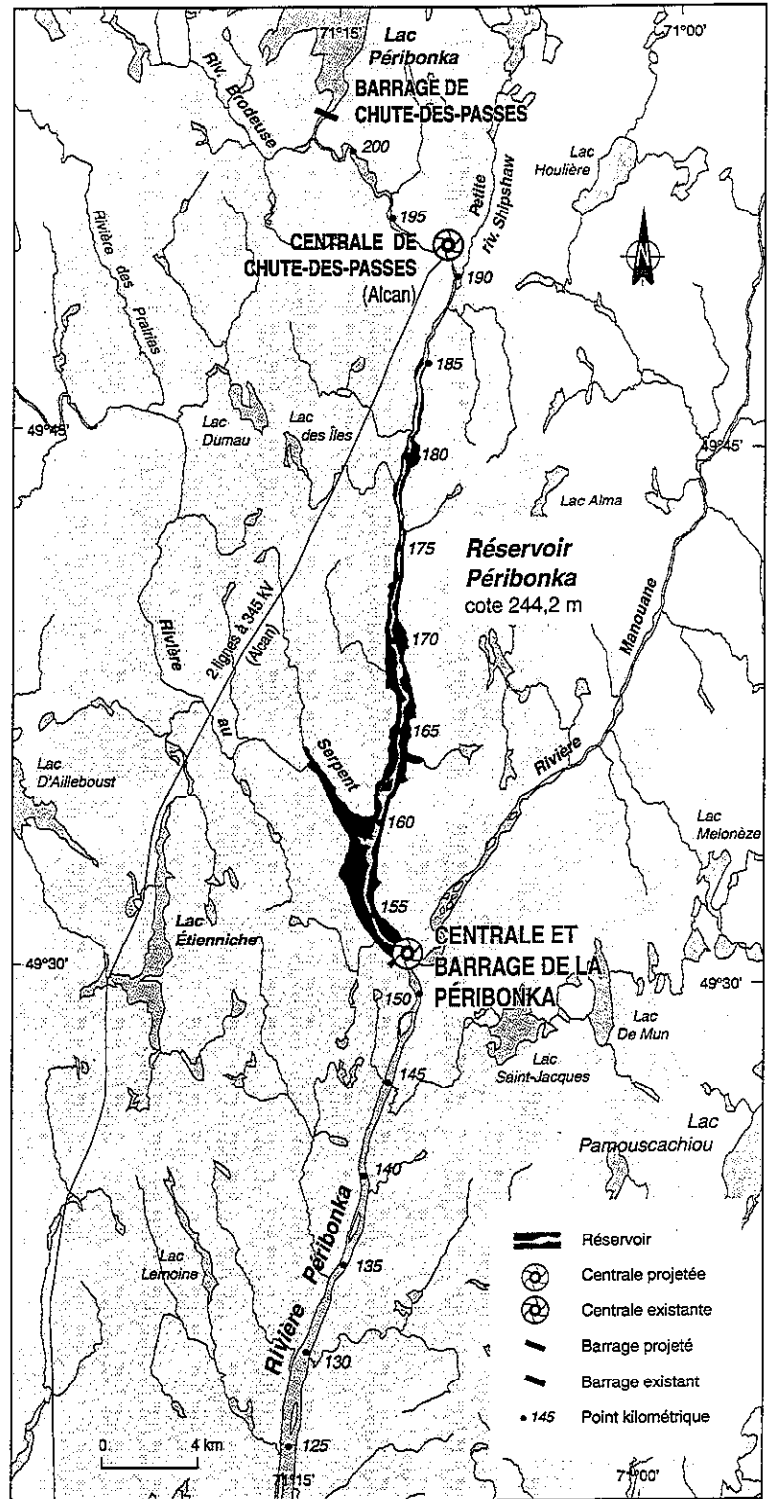
L'aménagement hydroélectrique à l'étude comprend :

- un barrage de 80 m de hauteur au kilomètre 152 de la rivière Péribonka et 2 digues de fermeture ;
- un réservoir de quelque 33 km de longueur et d'une superficie d'environ 30 km² ; le niveau d'exploitation maximal est actuellement estimé à 244,2 m ;
- une centrale équipée de 3 groupes Francis pour une puissance installée de 450 MW et une production d'énergie annuelle moyenne de 2,2 TWh ;
- un évacuateur de crues d'une capacité maximale de l'ordre de 5 000 m³/s ;
- une galerie de dérivation temporaire d'une capacité d'environ 2 000 m³/s.

Le débit moyen annuel au site du barrage est de 430 m³/s pour un bassin versant de quelque 19 100 km². La hauteur de chute nette est estimée à 67 m. Le débit d'équipement de la centrale est d'environ 735 m³/s.

Projet connexe

Le raccordement de la nouvelle centrale au réseau de transport d'Hydro-Québec fera l'objet d'une étude d'impact distincte.



Description du milieu

La zone d'étude

La zone d'étude sera constituée d'un corridor de largeur variable, selon les besoins spécifiques de chaque composante des milieux physique, biologique et humain. Elle s'étendra de part et d'autre des plans d'eau et des cours d'eau touchés par le projet.

De façon générale, la zone d'étude se subdivise en deux secteurs principaux, soit :

- le secteur du futur réservoir Péribonka et les milieux attenants, territoire qui s'étend du kilomètre 152 au kilomètre 185 de la rivière, y compris le cours aval de la rivière au Serpent ;
- le secteur de la rivière Péribonka et les milieux attenants compris entre le futur barrage et la limite amont du réservoir de la Chute-du-Diable, incluant le cours aval de la rivière Manouane sur les 10 derniers kilomètres.

La zone d'étude sera élargie pour décrire le milieu d'accueil et mettre en évidence les éléments liés à l'utilisation du territoire et aux retombées économiques du projet. Sans être restrictive, elle couvrira notamment les municipalités régionales de comté (MRC) de Maria-Chapdelaine et du Fjord-du-Saguenay, situées dans la région administrative (02) Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Caractéristiques générales du milieu

Dans le secteur du futur réservoir Péribonka, la rivière Péribonka reçoit les eaux du lac Péribonka et de deux tributaires principaux, les rivières Brodeuse et au Serpent. Dans l'ensemble, la rivière Péribonka est un milieu en équilibre qui présente peu d'érosion. Les principales espèces de poissons qu'on y trouve sont le meunier rouge, le meunier noir, le doré jaune, le grand brochet, le grand corégone, l'omble de fontaine et la ouananiche. Les arbustives riveraines sont dans l'ensemble assez étroites, souvent même inexistantes alors que les herbiers aquatiques sont relativement abondants tout au long de la rivière. Le secteur renferme une certaine quantité de milieux humides d'intérêt, notamment à l'embouchure de la rivière au Serpent et à l'arrière de certains groupements d'îles disséminés en divers endroits de la rivière.

La forêt qui croît dans la portion de la vallée de la rivière Péribonka comprise à l'intérieur des limites du futur réservoir fait partie de la zone forestière boréale et, plus précisément, du domaine climatique de la pessière noire à mousses. Elle est constituée d'environ 55 % de peuplements résineux, de 40 % de peuplements mélangés et de 5 % de peuplements de feuillus.

La zone d'étude est fréquentée par des membres de la Bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean (Mashteuiatsh). Elle comprend deux terrains de piégeage de la réserve de castor Roberval. Plusieurs zones de potentiel archéologique ont été répertoriées en bordure de la rivière Péribonka, ainsi qu'un site de sépultures au confluent de la Péribonka et de la Manouane.

L'exploitation des ressources énergétiques de la Péribonka par la société Alcan (réservoir Manouane, lac Péribonka et centrale de Chute-des-Passes, centrale et réservoir de la Chute-à-la-Savane) et l'exploitation des ressources forestières, qui représentent les plus importantes formes d'utilisation du territoire, ont modifié le paysage au fil des ans. La zone d'étude se trouve dans la zone dite de « sciage et pâte » et constitue un bassin secondaire d'approvisionnement des industries de la région. Un certain nombre de compagnies y détiennent des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers (CAAF). Il n'y a plus de flottage de bois sur la rivière, qui a fait l'objet d'un important programme de nettoyage des billes flottantes ou échouées.

Le vaste réseau d'accès et de chemins forestiers, mis en place par ces industries, a favorisé le développement du potentiel de chasse et de pêche sportives ainsi que celui de la villégiature. Cette dernière s'est surtout développée à proximité des lacs et des cours d'eau de part et d'autre de la vallée de la Péribonka et, de façon plus ponctuelle, en bordure de la rivière elle-même. La chasse à l'original est particulièrement importante et, dans une moindre mesure, celle au petit gibier. Le doré jaune, la ouananiche, l'omble de fontaine et le grand brochet représentent les espèces les plus prisées dans le cadre des activités de pêche sportive.

Participation du milieu d'accueil

Hydro-Québec réalisera l'étude d'impact sur l'environnement en collaboration avec les communautés touchées. Elle tiendra des rencontres d'information et d'échanges avec les représentants du milieu durant l'étude afin de prendre en considération leurs préoccupations et de les intégrer à la conception du projet.

Hydro-Québec établira des ententes avec les MRC touchées par le projet et la communauté de Mashteuiatsh. Ces ententes seront établies en fonction des paramètres économiques du projet qui seront définis en cours d'étude. Les ententes conclues dans le cadre du projet de l'aménagement hydroélectrique de la Touloustouc serviront de référence.

Principales répercussions appréhendées

Parmi les principales répercussions liées à la création du réservoir Péribonka, mentionnons :

- la modification de l'habitat du poisson ;
- la perte de milieux humides et de certains habitats favorables à la faune, notamment l'orignal, le castor et le petit gibier ;
- la perte de sites archéologiques ;
- la modification du paysage et du potentiel récréotouristique et de villégiature ;
- l'enneigement de portions de territoire fréquenté par certains membres de la communauté de Mashteuiatsh pour la pratique des activités de chasse, de pêche et de piégeage (deux terrains de piégeage sont plus particulièrement touchés) ;
- l'enneigement de quelques chalets, de tours de guet et de caches pour la chasse à l'orignal.

Par ailleurs, dans les limites du futur réservoir se trouvent des peuplements forestiers dont l'intérêt économique reste à évaluer. Les besoins de récupération du bois marchand et le plan de déboisement et de nettoyage complémentaire du futur réservoir seront précisés au cours de l'étude d'impact sur l'environnement. Le réservoir touche aussi un réseau de petits chemins forestiers ainsi que le pont de la route 251 (chemin de Chute-des-Passes) traversant la rivière Péribonka au kilomètre 180.

L'accès au chantier de construction ne représente pas une source importante de répercussions puisque le réseau actuel de chemins forestiers a déjà permis l'ouverture du territoire. De plus, dans la mesure du possible, le tracé de certains chemins existants sera privilégié pour les tronçons additionnels requis pour parvenir aux sites des travaux.

Le chantier nécessitera l'aménagement d'un campement.

Les retombées économiques se feront sentir sur les communautés touchées par le projet.

Calendrier des activités

Hydro-Québec amorce l'étape de l'avant-projet. Si les résultats des études confirment l'intérêt et l'acceptabilité environnementale du projet et que ce dernier est accueilli favorablement par le milieu, Hydro-Québec pourrait déposer l'étude d'impact aux autorités gouvernementales concernées à l'été 2003 en vue d'obtenir les autorisations requises. Si Hydro-Québec obtient les autorisations, les travaux de construction pourraient débuter en 2004 et la centrale pourrait alors être mise en service à l'automne 2009.

© Hydro-Québec

Réalisé par la direction – Communication d'entreprise
pour la direction principale – Projets et construction
d'Hydro-Québec Ingénierie, approvisionnement et construction

2001G333